

## LIMOGES METROPOLE

### EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

*L'an deux mille vingt-et-un le jeudi deux décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire de Limoges Métropole, légalement convoqué le 26 novembre 2021, par le Président, s'est réuni en séance publique à Le Rok - Espace Filature à Panazol, sous la présidence de Guillaume GUERIN, Président.*

*Rémy VIROULAUD, Conseiller communautaire délégué, désigné au scrutin de l'ouverture de la séance, remplit les fonctions de secrétaire.*

#### **Etaient présents :**

M. Guillaume GUERIN, M. Bernard THALAMY, M. Emile-Roger LOMBERTIE, M. Gilles BEGOUT, M. Fabien DOUCET, M. Gilles TOULZA, M. Jean-Luc BONNET, M. Gaston CHASSAIN, Mme Emilie RABETEAU, M. Jean-Marie LAGEDAMONT, M. Pascal ROBERT, Mme Sarah GENTIL, M. Philippe JANICOT, Mme Sylvie ROZETTE, M. Vincent LEONIE, M. Claude COMPAIN, Mme Julie LENFANT, Mme Marie-Eve TAYOT, M. François POIRSON, M. Jacques ROUX, M. Marc BIENVENU, Mme Samia RIFFAUD, M. Alexandre PORTHEAULT, M. Claude BRUNAUD, M. Pascal THEILLET, M. Jean-Yves RIGOUT, M. Vincent JALBY, M. Joël GARESTIER, M. Rémy VIROULAUD, M. Ludovic GERAUDIE, M. Franck DAMAY, Mme Delphine MOULIN, Mme Martine BOUCHER, Mme Monique DELPI, M. Sébastien LARCHER, Mme Marie-Claude BODEN, Mme Hélène CUEILLE, Mme Marie LAPLACE, Mme Corinne JUST, M. Gilbert BERNARD, M. Michel CUBERTAFOND, M. Ibrahima DIA, M. Olivier DUCOURTIEUX, M. Jérémy ELDID, M. Jamal FATIMI, Mme Amandine JULIEN, Mme Geneviève LEBLANC, Mme Isabelle MAURY, M. Thierry MIGUEL, M. Laurent OXOBY, M. Matthieu PARNEIX, M. Philippe PAULIAT-DEFAYE, Mme Nadine RIVET, Mme Corinne ROBERT, Mme Sarah TERQUEUX, Mme Patricia VILLARD, Mme Gülsen YILDIRIM, Mme Rhabira ZIANI BEY, Mme Pascale ETIENNE, Mme Jocelyne LAVERDURE DELHOUME, Mme Martine TABOURET, Mme Nadine BURGAUD, Mme Anne-Marie COIGNOUX

#### **Absent excusé représenté par un suppléant :**

M. Serge ROUX est représenté par Mme Véronique BARINOTTO

#### **Absents excusés avec délégation de pouvoirs :**

Mme Catherine MAUGUIEN-SICARD donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

M. Laurent LAFAYE donne pouvoirs à M. Gaston CHASSAIN

M. Denis LIMOUSIN donne pouvoirs à Mme Corinne JUST

M. Vincent BROUSSE donne pouvoirs à M. Emile-Roger LOMBERTIE

Mme Isabelle DEBOURG donne pouvoirs à Mme Sylvie ROZETTE

Mme Nathalie MEZILLE donne pouvoirs à M. Guillaume GUERIN

M. Vincent REY donne pouvoirs à Mme Nadine RIVET

Mme Shérazade ZAITER donne pouvoirs à Mme Geneviève LEBLANC

M. Alain BOURION donne pouvoirs à M. Fabien DOUCET

#### **Absente :**

Mme Nezha NAJIM

### L'ORDRE DU JOUR EST

#### **Modification n°6 du PLU de Couzeix – Agrandissement de la zone Ui et modification de l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Mas de l'Age**

**N° 13.8**

M. LEONIE Vincent, rapporteur, s'exprime en ces termes :

Mes chers collègues,

Par courrier en date du 23 septembre 2021, le Maire de la commune de Couzeix, a fait savoir à Limoges Métropole qu'il souhaitait que soit engagée une procédure de modification sur le PLU de sa commune. Il présente en effet l'opportunité et l'intérêt pour la commune de procéder à la modification n°6 du Plan local d'urbanisme (PLU) en application de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme.

La présente procédure vise à effectuer un agrandissement de la zone Ui (économique) située au Mas de l'Age et une modification de l'Orientaion d'aménagement et de programmation (OAP) du même secteur.

## I. Contexte

La commune a fait le choix lors la révision générale du PLU, d'identifier sur le secteur du Mas de l'Age un projet global d'aménagement. Une OAP avait été définie portant un volet économique et un projet de création de logements. Le projet est aujourd'hui remis en cause dans son périmètre par l'opportunité nouvelle d'une implantation d'entreprise sur ce secteur.

Cette OAP doit donc également être modifiée selon les nouveaux périmètres de projet, pour repenser la répartition activité économique / logements sur le site.

Ces éléments seront clairement explicités dans la note de présentation du dossier de modification qui sera rattachée à la délibération de cette procédure.

## II. Procédure

La procédure de modification du PLU, issue des dispositions des articles L.153-41 et suivants du Code de l'urbanisme, se déroulera de la manière suivante :

1/ Rédaction du projet de modification et de l'exposé des motifs, délibération de Limoges Métropole pour lancer la procédure,

2/ Notification du dossier aux Personnes publiques associées (PPA),

3/ Conformément à l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme les modalités de l'enquête publique seront les suivantes :

- saisine du tribunal administratif pour désigner un commissaire enquêteur,
- décision d'ouverture d'enquête par arrêté du Président de Limoges Métropole,
- publication de l'avis dans deux journaux dans le département concerné et affichage conjoint en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole,
- consultation du dossier par le public pendant la durée de l'enquête au siège de Limoges Métropole et en mairie de Couzeix.

En application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois conjointement en mairie de Couzeix et au siège de Limoges Métropole. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération produira ses effets juridiques dès l'exécution de ces modalités d'affichage, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

Le conseil communautaire décide :

- de prescrire la modification du PLU de la commune de Couzeix, en application des dispositions de l'article L.153-41 du Code de l'urbanisme,
- d'autoriser les services de Limoges Métropole à mener les études relatives à la préparation du dossier,
- d'autoriser le Président à signer tout document pour le bon déroulement de ce dossier,
- d'imputer sur les crédits prévus à cet effet au budget principal les sommes nécessaires à la modification du PLU,
- d'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes aux études et à la procédure réglementaire,
- d'autoriser le Président à solliciter, en application de l'article L132-10 du Code l'urbanisme, l'association des services de l'État et à en déterminer les modalités, et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon déroulement de ce dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

POUR EXTRAIT CONFORME  
Guillaume GUERIN  
Président de Limoges Métropole

Conformément au Code général des  
Collectivités Territoriales  
Formalités de publicité effectuées le  
mercredi 15 décembre 2021

# Commune de

---

# COUZEIX

---

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE



## Modification n°6 du PLU

## NOTICE DE PRESENTATION

VU LE 2 DECEMBRE 2021

DECEMBRE 2021

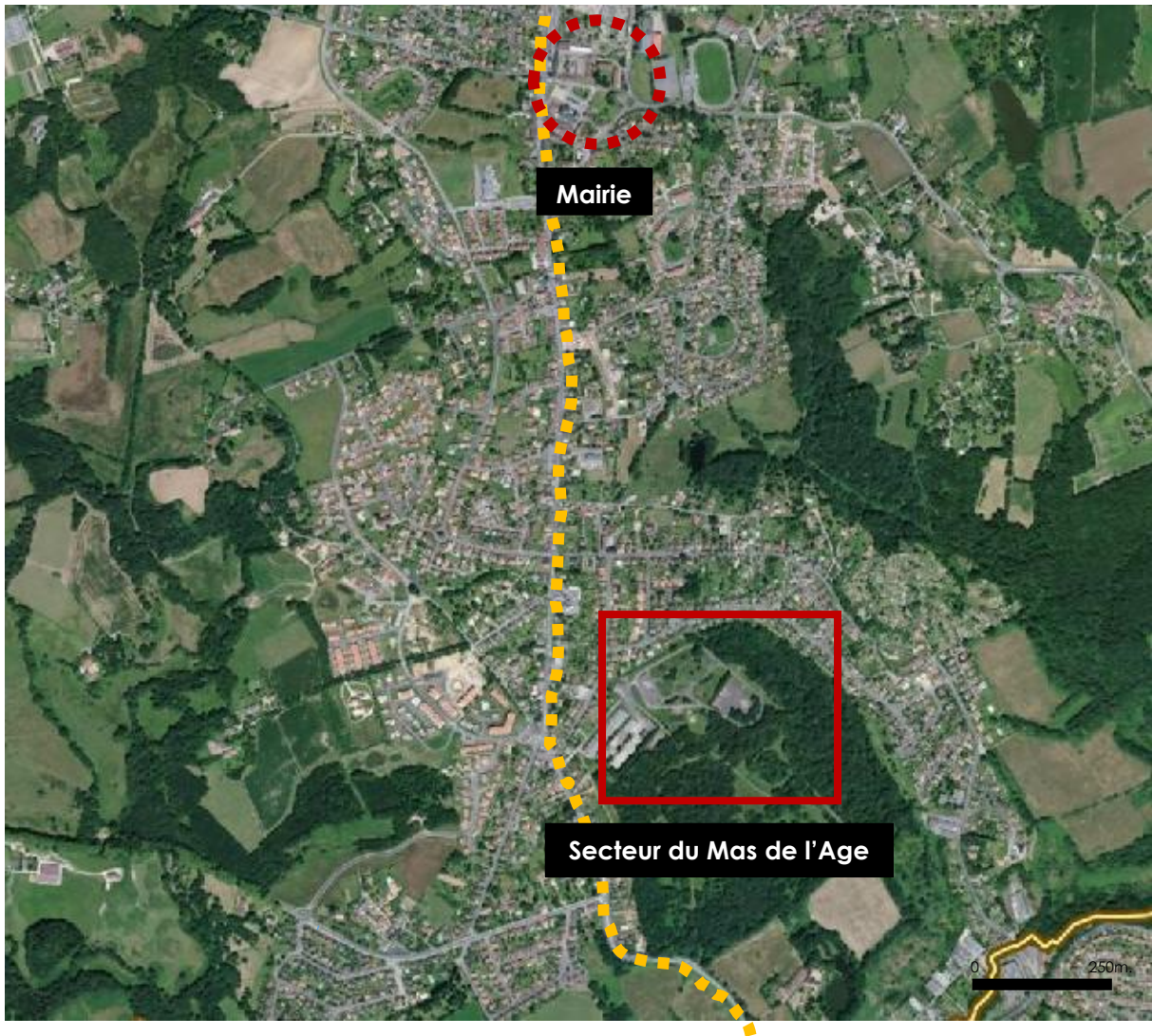
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20211202-DL2121887H1

**PLAN DE SITUATION GENERAL**



**REÇU EN PREFECTURE**  
le 15/12/2021  
Application agréée E-legalite.com



## PLAN DE SITUATION DU MAS DE L'AGE



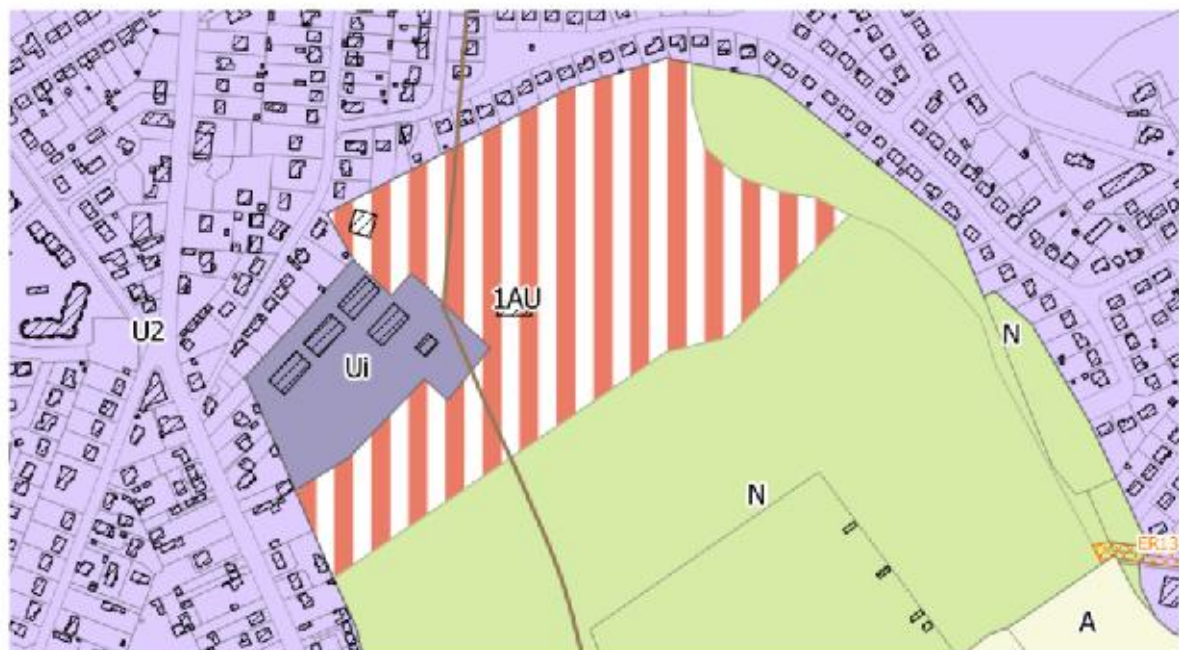
REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20211202-0L2121887H1

### EXTRAIT DU ZONAGE EN VIGUEUR



Superficie de la zone Ui : 2,36 ha

Superficie de la zone 1AU : 12,42 ha

### MODIFICATION PROPOSEE



Le nouveau périmètre de la zone Ui reste à définir.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20211202-0L2121887H1



## OAP ACTUELLE A MODIFIER



REÇU EN PREFECTURE

le 15/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-248719312-20211202-0L2121887H1